

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12-113-1906 nommant une conanission chargée de procéder au recensement de la population Européenne et indigène.

n° 12-113-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mars 1906

Numéro JO
n° 113 du 01/04/1906

Date du numéro
1 avril 1906

VISAS

Le gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, officier de Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

Vu les instructions ininistérielles contenues dat lu dénèche du 19 février 1906 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est nommé une Commission composée de : Membres : MM. FAIVRE, Commissaire de Police. Président. SERE. Commis des Affaires indigènes. SERRE. écrivain auxillaire. à l'effet de procéder au recensement de la population européenne et indigène de la Ville. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et conminiquee partout où besoin sera.

ORMIERES.